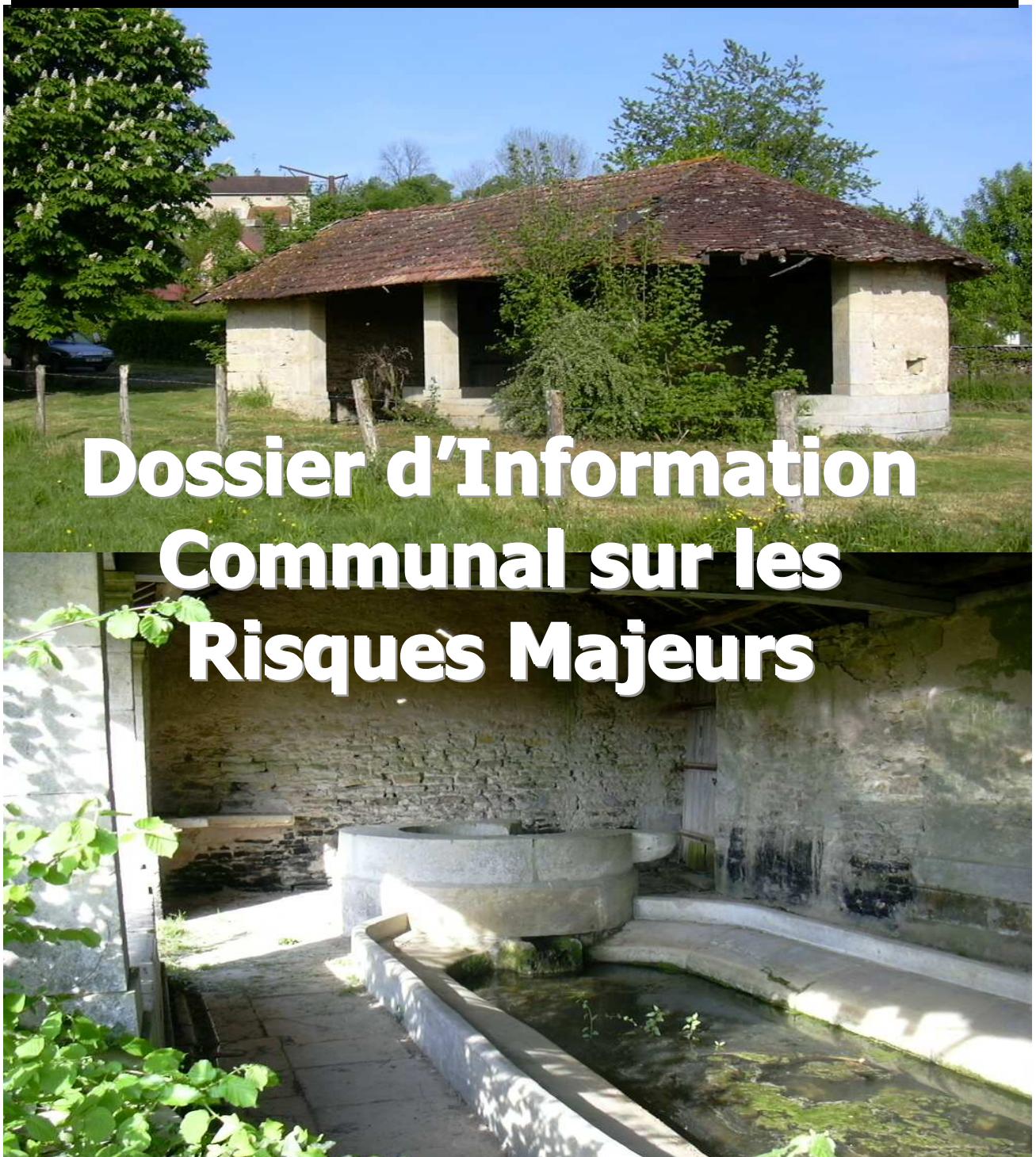


**Département de Haute-Saône
Commune de MONTUREUX ET PRANTIGNY
70100**



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

PRESENTATION DU DOSSIER « DICRIM »

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs « DICRIM »

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposés, sur son lieu de vie, de travail, ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- ✓ **Les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- ✓ **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage.
- ✓ **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif :

-L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

-Le décret n°90-918 du 11 Octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 Juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Pour en savoir plus... n'hésitez pas à contacter votre Mairie :

Mairie de Montureux et Prantigny :

Téléphone/Fax : 03.84.67.33.80

Mail :mairie.montureux.prantigny@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Montureux et Prantigny est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de la conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Guy CHEVILLOT



RISQUE D' INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La commune **de Montureux et Prantigny** est concernée par un type d'inondation :

**Le débordement de la « Saône »
(Voir carte ci-jointe)**

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

-Néant

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 03.84.67.33.80

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La Saône débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe Municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage



2-Écoutez la radio France Inter 99.5 RF ou France Bleu Besançon 102.8 FM

3- Suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible**

Département de la Haute-Saône
Commune de Montureux et Prantigny
-70100-

RISQUES NATURELS



La « Saône »

PLAN D'AFFICHAGE

Des affiches réglementaires concernant les Risques identifiés à MONTUREUX ET PRANTIGNY les consignes qui leur sont attachés sont apposées à la Mairie, et sur les **panneaux d'affichage Communaux** disposés à plusieurs endroits de la commune.

Des affiches ont également été placées par les propriétaires ou exploitants, en fonction du ou des risques auxquels l'établissement est soumis :

Risque d'inondations et rupture de Barrage

-Aucune maison inondable
Risques de transport de matières Dangereuses

-Avis transmis aux affouagistes

En cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

Take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

Listen to the radio

escuche la radio

France Inter GO: 99.5 RF France Bleu Besançon: 102.8 FM

3. respectez les consignes

Follow the instructions

respete las consignas

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

Pour en savoir plus, consultez

- à la mairie :

Le DDRM (1995) Dossier Départemental des Risques Majeurs

-DICRIM réalisé en 2008 par la Mairie de Montureux et Prantigny

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

- sur internet : www.prim.net

